



SESSION ORDINAIRE DE 2019

(Deuxième partie)

COMPTE RENDU

de la dixième séance

Lundi 8 avril 2019 à 11 h 30

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français sont reproduits in extenso.
2. Les interventions dans une autre langue sont résumées à partir de l'interprétation et sont précédées d'un astérisque.
3. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
4. Les interventions en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont distribuées séparément.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1035 au plus tard 24 heures après la distribution du compte rendu.

Le sommaire de la séance se trouve à la fin du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 35 sous la présidence de M^{me} Maury Pasquier, Présidente de l'Assemblée.

1. Ouverture de la deuxième partie de la Session ordinaire de 2019

LA PRÉSIDENTE – Je déclare ouverte la deuxième partie de la Session ordinaire de 2019 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

2. Allocution de la Présidente de l'Assemblée

LA PRÉSIDENTE – Mesdames et Messieurs, mes chères et chers collègues, je vous souhaite la bienvenue à Strasbourg pour une nouvelle partie de session qui sera de la plus grande importance au regard tant de son ordre du jour que de sa dimension politique. En effet, nous nous approchons de la date du 70^e anniversaire de notre Organisation, un moment clé pour son avenir.

Il y a une semaine, pendant ma visite officielle en Arménie, j'ai eu le grand honneur de participer à l'inauguration de la place de l'Europe dans la capitale, Erevan. En me préparant pour cette cérémonie, je me suis posé la question suivante: qu'est-ce que l'Europe signifie pour chacune et chacun d'entre nous? Il existe bien entendu plusieurs façons d'y répondre. En effet, au-delà des dimensions géographique et historique, l'Europe présente une multitude de facettes. Ainsi, pour évoquer l'architecture européenne, on se réfère souvent au concept d'une Europe constituée de cercles concentriques: le cercle le plus large – celui du Conseil de l'Europe –, suivi des cercles de l'Union européenne, de l'Espace Schengen et de la zone euro.

Avec ses 47 États membres, le Conseil de l'Europe représente le cercle le plus large de cette construction. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons l'habitude d'appeler notre Organisation la «Maison commune européenne». Celle-ci offre un espace de vie à 830 millions de nos concitoyennes et concitoyens, un espace régi par un cadre juridique commun qui protège l'individu contre l'arbitraire et les dérives autoritaires et qui définit les droits et les libertés fondamentales qui sont les nôtres. Cette Maison commune, notre Europe, célébrera bientôt ses 70 ans. Notre devoir, en tant que représentantes et représentants de nos concitoyennes et concitoyens, est de la préserver, d'assurer son rayonnement et son développement optimal. C'est ce qu'attendent de nous des millions d'Européennes et d'Européens qui profitent des avantages concrets de l'union plus étroite entre les peuples et les nations européennes à laquelle œuvre le Conseil de l'Europe.

À quoi nos concitoyennes et concitoyens aspirent-ils précisément? À une Europe de coopération, dans laquelle les désaccords et les conflits sont résolus par le dialogue et les négociations pacifiques, ou à une Europe divisée, dans laquelle le dialogue céderait la place à la confrontation, une Europe à nouveau déchirée par des clivages géopolitiques et dans laquelle de nouvelles frontières et de nouveaux murs seraient érigés? Pour moi, la réponse est claire: l'acquis européen, les valeurs qui nous unissent et le cadre juridique commun que nous avons réussi à construire sont plus importants pour nos concitoyennes et concitoyens qui, j'en suis profondément convaincue, veulent une Europe de paix, de prospérité, de coopération et de dialogue.

La nécessité de dialoguer ne signifie en rien que nous devons affaiblir nos valeurs – ce qui reviendrait à trahir le projet européen. Les membres de la Maison commune de l'Europe ont le même devoir de respecter les règles de cette Maison. Ils ont aussi le même devoir de contribuer à son bon fonctionnement, y compris en honorant leurs obligations financières, tout comme ils ont le même droit et la même obligation de participer aux mécanismes de coopération et aux espaces de dialogue qui existent dans notre Maison. Lorsque les règles de notre habitat commun ne sont pas respectées, il est de notre devoir à toutes et tous de rechercher des voies, de façon cohérente et coordonnée. Pour aboutir à une solution commune, pour préserver l'unité au sein de notre Maison commune, nous devons travailler ensemble, États membres et organes statutaires, à mieux coordonner nos actions. Nous avons besoin d'un mécanisme de dialogue politique franc et d'une coopération renforcée, afin de stopper les dérives qui menacent de détruire les fondements de notre Organisation.

L'Assemblée parlementaire est prête à contribuer pleinement à la consolidation de nos mécanismes de réaction, notamment par le biais des travaux de sa commission des questions politiques et de la démocratie, dans le cadre des rapports relatifs au rôle et à la mission de l'Assemblée parlementaire. Nous menons également un dialogue constructif avec le Comité des Ministres sur ce sujet et je pense que nous sommes sur le bon chemin.

Mes chères et chers collègues, nous devons aussi nous assurer que l'Europe continue à jouer un rôle important sur la scène mondiale face aux défis qui dépassent de loin les limites géographiques de notre continent. Je pense notamment à la migration, aux objectifs de développement durable ou encore à l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle, qui pose de véritables questions à l'égard du respect de nos droits fondamentaux. C'est le message qui est clairement ressorti de mes récentes rencontres à New York aux Nations Unies, pendant et en marge de la 63^e session de la commission sur le statut de la femme, où j'ai notamment rencontré le Secrétaire général et la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies, ainsi qu'un grand nombre d'autres personnalités officielles onusiennes.

Il est clair que, sur la scène mondiale, face à des acteurs géopolitiques majeurs comme les États-Unis ou la Chine, une Europe divisée et déchirée par des désaccords et des conflits ne fera pas autorité. En revanche, une Europe unie, qui englobe l'immense espace géographique allant de Lisbonne à Vladivostok et de Reykjavik à Lampedusa, est une actrice forte et solide, non seulement par son poids économique et démographique, mais surtout par son cadre normatif, fondé sur des valeurs communes – valeurs qui sont au centre des travaux du Conseil de l'Europe.

Rappelons-nous que, dans de nombreux domaines, l'Europe possède des instruments juridiques et de coopération des plus innovants: la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, la Convention n° 108 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, récemment révisée, la Convention d'Oviedo pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, et, bien évidemment, la Convention européenne des droits de l'homme et la Cour de Strasbourg, mécanisme international unique, qui contrôle le respect de la Convention.

La Convention européenne des droits de l'homme, ainsi que les autres conventions que je viens de citer, sont des instruments juridiques internationaux que nos États membres se sont engagés à respecter. Tous sont traités sur un pied d'égalité et sont assujettis aux mêmes mécanismes de contrôle, sur le fondement de normes uniformes. Ce qui fait la force de notre système conventionnel, c'est son universalité au niveau européen. Il nous a fallu 70 années pour le construire. Pourtant, si son universalité est compromise et si des États membres ne respectent pas les normes qu'ils ont acceptées de leur plein gré, nous risquons de le voir s'effondrer en un rien de temps. Nous devons donc défendre et promouvoir notre acquis, afin de préserver l'espace de vie de nos 830 millions de concitoyennes et concitoyens.

Il nous appartient aussi de diffuser et de partager cet acquis conventionnel avec nos partenaires internationaux, pour que le monde dans lequel nous vivons puisse devenir plus sûr, plus libre et plus respectueux des droits humains. Nous nous pencherons concrètement sur la question cette semaine, en examinant les rapports sur la contribution du Conseil de l'Europe à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies. Je me réjouis de pouvoir suivre ces discussions.

Mesdames et Messieurs, mes chers et chères collègues, je terminerai mon intervention en évoquant la contribution concrète du Conseil de l'Europe à la vie de nos concitoyennes et concitoyens. Aux yeux de celles et ceux qui, parmi vous, êtes ressortissantes ou ressortissants des États fondateurs du Conseil de l'Europe, le cadre normatif commun de notre Organisation apparaît souvent comme un acquis irréversible. Pourtant, certains de nos États membres ont accepté ce cadre il n'y a pas si longtemps, après la chute du mur de Berlin, depuis donc exactement 30 ans, période relativement courte à l'échelle historique. Ces États membres ont accompli des transformations spectaculaires, en construisant des institutions démocratiques robustes et durables sur les débris de systèmes totalitaires où les droits humains n'existaient que dans de grandes déclarations.

Cette semaine, nous allons accueillir parmi nous les chefs de gouvernement de la Géorgie et de l'Arménie, deux États qui ont adhéré à notre Organisation voici seulement 20 ans, mais qui ont réalisé des progrès remarquables sur le chemin de la transition démocratique. Leurs allocutions devant notre Assemblée ne seront pas seulement l'occasion de renforcer notre coopération; elles nous rappelleront aussi, à toutes et tous, nos propres obligations pour ce qui est de soutenir nos institutions démocratiques et de défendre nos droits et libertés fondamentaux dans nos pays respectifs. La démocratie et les droits humains sont toujours un processus inachevé, exigeant de chacune et chacun d'entre nous un engagement commun et soutenu. C'est ainsi que nous pouvons, de concert, contribuer au rayonnement de notre Maison commune européenne, qui célébrera dans un mois son 70^e anniversaire.

3. Vérification des pouvoirs

LA PRÉSIDENTE – L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs des membres de l'Assemblée qui ont été remis à la Présidence dans les formes prévues à l'article 6 du Règlement.

Je dois vous informer que l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine n'a pas transmis les pouvoirs de sa délégation dans les délais prévus par le Règlement de l'Assemblée, à savoir avant la présente partie de session, à la suite des élections législatives qui se sont tenues dans ce pays en octobre 2018. Je regrette très sincèrement cette situation.

Les noms des nouveaux représentants et représentantes et suppléants et suppléantes figurent dans le Doc. 14858. S'il n'y a pas de contestation, ces pouvoirs peuvent être ratifiés.

Ces pouvoirs sont ratifiés.

4. Modifications dans la composition des commissions

LA PRÉSIDENTE – Des propositions de modifications dans la composition des commissions ont été publiées dans le document Commissions (2019) 04 et Addendum 1.

Ces propositions sont adoptées.

5. Demandes de débats selon la procédure d'urgence et d'un débat d'actualité

LA PRÉSIDENTE – Avant d'examiner l'ordre du jour, l'Assemblée doit se prononcer sur deux demandes de débat selon la procédure d'urgence et une demande de débat d'actualité:

– une demande de débat d'urgence, présentée par la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, sur «La crise budgétaire au Conseil de l'Europe»;

– une demande de débat d'urgence, présentée par le Groupe des socialistes, démocrates et verts, l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe et le Groupe pour la gauche unitaire européenne, sur «Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: principaux défis pour l'avenir»;

– une demande de débat d'actualité, présentée par le Groupe des conservateurs européens, sur «La relation entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la Douma d'État et le Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie».

Pour la clarté du débat, je vous indique que le Bureau a donné un avis défavorable à la demande de débat d'actualité, ainsi qu'à la demande de débat d'urgence sur «La crise budgétaire au Conseil de l'Europe» et un avis favorable à la demande de débat d'urgence sur «Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: principaux défis pour l'avenir».

L'Assemblée doit se prononcer sur la demande de débat d'urgence sur «La crise budgétaire au Conseil de l'Europe». Au cours de sa réunion de ce matin, le Bureau a émis, comme je viens de vous le dire, un avis défavorable à cette demande et s'oppose à l'inscription de ce débat au cours de la présente partie de session.

L'Assemblée est-elle d'accord avec la proposition du Bureau de ne pas tenir un débat d'urgence sur ce sujet?

Sir Roger GALE (*Royaume-Uni*)* – Madame la Présidente, la proposition de la commission du Règlement de tenir un débat sur la crise budgétaire au Conseil de l'Europe relève de l'urgence. Nous ne pouvons attendre le mois de juin. Nous devons absolument débattre du sujet au cours de cette semaine. Quant au rapport de M. Kox, il n'a pas été examiné par la commission compétente. Nous présenter ce rapport est prématuré à ce stade.

Je demande donc à tous mes collègues de voter pour la proposition de débat selon la procédure d'urgence sur la crise budgétaire au Conseil de l'Europe et contre la tenue d'un débat sur le rapport de M. Kox.

LA PRÉSIDENTE – Sir Roger Gale, vous venez de défendre conjointement des positions sur des sujets distincts. Nous nous prononçons pour le moment sur la proposition concernant le débat sur la crise budgétaire au Conseil de l'Europe. Nous avons bien compris que vous étiez en faveur de la tenue d'un tel débat.

M. SCHWABE (*Allemagne*)* – Le Bureau a décidé ce matin, à une majorité écrasante, de ne pas tenir ce débat. Il se tiendra au mois de juin, puisque la troisième partie de la Session est l'occasion de la tenue d'un débat annuel sur le budget. Ce sera alors le moment opportun pour engager ce débat. Le faire cette semaine serait prématuré.

L'urgence n'est pas ordonnée, la majorité des deux tiers n'étant pas réunie.

LA PRÉSIDENTE – L'Assemblée doit maintenant se prononcer sur la demande de débat d'urgence sur «Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: principaux défis pour l'avenir», étant entendu que la commission des questions politiques est déjà saisie du sujet pour le fond, la commission du Règlement étant, quant à elle, saisie pour avis.

Au cours de sa réunion de ce matin, le Bureau a émis, je le rappelle, un avis favorable à cette demande et propose l'inscription de ce débat au cours de la présente partie de session.

J'ai entendu l'opposition de Sir Roger Gale à cette proposition.

M. ARIEV (*Ukraine*)* – Rappel au Règlement!

C'est bien la première fois que j'entends parler d'un projet de rapport préexistant à la tenue d'un débat d'urgence. Cela sape le rôle de l'Assemblée parlementaire. Est-il possible, d'après le Règlement, de présenter un projet de texte avant même qu'un débat d'urgence sur le sujet soit approuvé par notre Assemblée?

LA PRÉSIDENTE – Je réponds très volontiers à votre remarque, Monsieur Arieiev, en vous signalant que la seule condition posée par notre Règlement à la tenue d'un débat d'urgence est que le sujet de ce débat ne figure pas déjà à l'ordre du jour de la présente partie de session. Or tel n'est pas le cas de cette proposition. Il n'existe donc aucun obstacle réglementaire à la tenue d'un débat d'urgence sur un rapport ayant déjà été discuté en commission.

Nous en revenons donc à la discussion sur la proposition du Bureau.

M^{me} OOMEN-RUIJTEN (*Pays-Bas*)* – Le fait que le débat d'urgence ait déjà été préparé par un travail en commission constitue un véritable avantage: nous avons d'ores et déjà deux exposés des motifs, une audition et des discussions approfondies ont eu lieu. C'est pour cela que je vous recommande d'approuver la tenue de ce débat. Nous aurons le temps, cet après-midi, au sein de la commission des questions politiques, d'en débattre à nouveau et de proposer des amendements.

Je rappelle, par ailleurs, que nous avons agi à la demande de la Présidence finlandaise, qui souhaitait voir inscrit ce point à l'ordre du jour. Je vous recommande donc la tenue de ce débat.

LA PRÉSIDENTE – L'Assemblée est-elle d'accord avec la proposition du Bureau de tenir ce débat d'urgence?

L'urgence est ordonnée, la majorité des deux tiers étant réunie.

LA PRÉSIDENTE – Un débat d'urgence sur «Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: principaux défis pour l'avenir» est donc inscrit à l'ordre du jour de la présente partie de session.

L'Assemblée n'a pas à se prononcer sur la saisine des commissions sur cette question, car celle-ci a déjà été renvoyée le 13 octobre 2017, pour le fond, à la commission des questions politiques et, pour avis, à celle du Règlement.

Enfin, au cours de sa réunion de ce matin, le Bureau a décidé de donner une suite défavorable à la demande de débat d'actualité sur «Les relations entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la Douma d'État et le Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie».

L'Assemblée est-elle d'accord avec la proposition du Bureau de ne pas tenir ce débat d'actualité?

La proposition du Bureau est adoptée.

6. Adoption de l'ordre du jour

LA PRÉSIDENTE – Nous en venons à l'adoption de l'ordre du jour de la présente partie de session.

Le projet d'ordre du jour a été établi par le Bureau lors de ses réunions du 28 février 2019 et de ce matin. Il a été mis en distribution (Doc. 14838 prov 2).

Je vous rappelle que nous avons décidé d'y inclure un débat d'urgence sur «Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: principaux défis pour l'avenir». Le Bureau propose que ce débat d'urgence ait lieu mercredi après-midi, en deuxième point de l'ordre du jour, le rapport de M. Vareikis sur le Règlement de l'Assemblée, initialement prévu dans ce créneau, passant au jeudi matin, en premier point de l'ordre du jour.

L'autre modification proposée par le Bureau consiste à intervertir l'ordre des deux débats inscrits à l'ordre du jour de jeudi après-midi.

Le projet d'ordre du jour, modifié, est adopté.

LA PRÉSIDENTE – Mes chères et chers collègues, au vu du grand nombre de débats inscrits à l'ordre du jour de cette partie de session, et afin de permettre à un maximum d'orateurs et d'oratrices d'intervenir, le Bureau propose de réduire le temps de parole à 3 minutes pour toute la semaine.

Il en est ainsi décidé.

7. Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission permanente (Paris, 1^{er} mars 2019)

LA PRÉSIDENTE – Le procès-verbal de la réunion de la Commission permanente, qui s'est tenue à Paris le 1^{er} mars 2019, a été distribué (AS/Per (2019) PV 01).

L'Assemblée prend acte de ce procès-verbal.

8. Rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente Observation des élections législatives en République de Moldova (24 février 2019)

LA PRÉSIDENTE – L'ordre du jour appelle la présentation, par M^{me} Åberg, du rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente (Doc. 14855 et Addendums 1 et 2, Doc. 14857).

À cette discussion sera jointe celle du rapport de la commission ad hoc du Bureau sur l'observation des élections législatives en République de Moldova (24 février 2019), présenté par M. Kern (Doc. 14859). Je vous rappelle que nous devons en avoir terminé avec l'examen de ce texte, votes inclus, à 13 heures. Nous devons donc interrompre la liste des oratrices et orateurs vers 12 h 50, afin de pouvoir entendre la réplique de la commission et de procéder aux votes nécessaires.

Je vous rappelle que l'Assemblée vient de décider de limiter le temps de parole des oratrices et orateurs à 3 minutes.

Nous commençons par le rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente.

Madame Åberg, vous disposez d'un temps de parole total de 13 minutes, que vous pouvez répartir à votre convenance entre la présentation de votre rapport et la réponse aux oratrices et orateurs.

M^{me} ÅBERG (*Suède*), *rapporteuse** – J'ai été désignée pour présenter le rapport d'activité, qui couvre les activités du Bureau et de la Commission permanente entre la dernière réunion du Bureau, tenue en janvier, et la réunion du Bureau qui s'est déroulée ce matin.

Deux missions d'observation d'élections ont eu lieu pendant cette période. Elles portaient sur les élections législatives en République de Moldova, le 24 février dernier, et sur le premier tour de l'élection présidentielle en Ukraine, qui s'est déroulé le 31 mars.

Mon collègue M. Kern présentera les conclusions de la mission d'observation des élections en République de Moldova. Quant à moi, je ferai brièvement état de la déclaration de la mission internationale d'observation des élections, à laquelle j'ai participé. M^{me} Angela Smith, présidente de la mission d'observation des élections de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en Ukraine, présentera, lors de la prochaine réunion de la Commission permanente, un rapport complet après le second tour de l'élection présidentielle, prévu le 21 avril.

Pour en venir au premier tour de l'élection présidentielle ukrainienne, je rappelle que cette élection a lieu dans le cadre de l'annexion illégale de la Crimée par la Fédération de Russie. De plus, l'agression militaire par la Fédération de Russie se poursuit dans la partie orientale de l'Ukraine. En conséquence, l'élection n'a pas pu être organisée en Crimée ainsi que dans certaines parties des régions de Donetsk et Lougansk, contrôlées par des groupes armés illégaux.

Un grand nombre d'observateurs internationaux ont assisté au premier tour de l'élection. Ils s'accordent quant au fait qu'elle s'est globalement déroulée dans le respect de la concurrence, des libertés fondamentales et que les candidats ont pu faire librement campagne. Néanmoins, de nombreux éléments laissent penser que des voix ont été achetées et que les ressources de l'État ont été utilisées de manière abusive, ce qui a sapé la crédibilité du processus et a donné lieu à plus de 80 enquêtes pénales. Les observateurs ont également convenu qu'un certain nombre de problèmes juridiques devaient être traités de manière prioritaire. À cet égard, une coopération étroite entre l'Ukraine, d'une part, l'Assemblée parlementaire et la Commission de Venise, de l'autre, semble indispensable pour favoriser le développement démocratique.

La prochaine mission d'observation de l'Assemblée parlementaire se déroulera en Macédoine du Nord, le 21 avril, pour l'élection présidentielle. Il s'agira de la première élection depuis que le pays a changé de nom, mettant ainsi fin à un conflit de 27 ans avec la Grèce, ce qui donne un message d'espoir pour la stabilité et la coopération dans la région.

J'encourage mes collègues à se porter volontaires pour participer aux missions électorales quand ils en ont la possibilité. L'observation des élections est une partie cruciale des missions de l'Assemblée parlementaire. Cette expérience permet de mieux comprendre notre rôle dans la défense des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, cette expérience est très enrichissante sur le plan personnel. J'invite instamment les collègues inscrits à ces missions à y participer, les annulations de dernière minute entraînant des coûts inutiles pour l'Organisation; c'est la dernière chose dont nous avons besoin, compte tenu de sa situation financière si difficile.

Le déficit budgétaire et la nécessité impérieuse de le maîtriser sont connus depuis plusieurs années; nous aurions dû y remédier depuis longtemps. S'agissant des échanges qui ont eu lieu entre le Secrétaire Général, M. Jagland, et le Bureau sur cette question, lors des réunions du 25 janvier et du 28 février, je ferai quelques commentaires.

Comme le Secrétaire Général l'a expliqué au Bureau, le plan d'urgence vise à ajuster les dépenses de notre Organisation au budget effectif, ce qui exclut les contributions de la Fédération de Russie. Ce plan d'urgence entrerait en vigueur mi-2019 et serait mis en œuvre pour trois ans, de manière à absorber l'ampleur de la diminution budgétaire, pallier les impayés de la Fédération de Russie sur la période 2017-2019 et ainsi reconstituer la trésorerie. Un certain nombre de points importants de ce plan d'urgence doivent être précisés.

Premièrement, le non-paiement de sa contribution par la Fédération de Russie, dont le montant s'élève à 100 millions d'euros, a des conséquences. L'une des réponses politiques possibles pourrait être la décision de déclencher l'application de l'article 9 du Statut, permettant de suspendre les droits de représentation d'un État au Comité des Ministres ainsi qu'à l'Assemblée parlementaire. La décision devra être prise par le Comité des Ministres. Cependant, les membres de l'Assemblée parlementaire considèrent que nos principes les plus chers ne sont pas à vendre. Les actions de la Fédération de Russie sont des plus regrettables; nous devons adopter une position claire face à cette attitude. L'annexion d'une partie d'un État souverain, le refus d'accréditer une délégation et le refus de verser la contribution financière sont inacceptables pour un État membre du Conseil de l'Europe.

Deuxièmement, la mise en œuvre du plan d'urgence conduirait à des coupes opérationnelles et des coupes dans le personnel, de quelque 14 %. Le Secrétaire Général prévoit des coupes budgétaires sur une période de trois ans qui se traduiront par une diminution progressive de notre personnel, à hauteur de 250 agents – départs à la retraite, fin de contrats de courte durée, propositions de départs en retraite anticipée financés par des contributions additionnelles des États membres.

La Cour européenne des droits de l'homme serait frappée dans une moindre mesure par ces coupes. Pour compenser, les deux directions générales, qui sont chargées des principales activités de l'Organisation, devront absorber des réductions plus fortes. Cela aura un impact extrêmement important sur le Conseil de l'Europe et sa capacité d'action. Il s'agit donc de décisions délicates.

Il est nécessaire de procéder à une évaluation des futures ressources et d'examiner celles qui sont essentielles à l'Organisation. Bien entendu, les États membres devront déterminer les domaines prioritaires et les autres, dans lesquels des coupes significatives pourront être opérées, certaines sections pouvant même être mises en veille, voire disparaître. De telles coupes, notamment dans les grandes directions, pourraient entamer la capacité des États membres à promouvoir les valeurs communes.

Troisièmement, des craintes existent quant au fait que notre Organisation perde ce qui constitue sa valeur ajoutée, à savoir l'interaction entre trois composantes: l'activité normative, l'activité de suivi et la coopération. La question qui nous est posée est la suivante: existe-t-il des solutions alternatives à ces coupes? Comment l'Organisation pourrait-elle disposer d'un budget plus soutenable? Les préoccupations budgétaires ont été une nouvelle fois évoquées au moment où le Bureau a été invité à reconnaître la formation d'un nouveau groupe politique: les Nouveaux démocrates européens/l'Europe des Nations et de la Liberté.

L'article 19 du Règlement prévoit que 20 membres d'au moins 6 délégations nationales peuvent former un groupe politique et que celui-ci doit promouvoir et respecter les valeurs du Conseil de l'Europe. Lors de la réunion du 25 janvier dernier, après un premier échange de vues, le Bureau a décidé de reporter la décision de reconnaître ce politique et a invité son président, M. Graf, à participer à un second échange de vues le 28 février.

En effet, il existait – et il existe toujours – des doutes quant à l'engagement des membres de ce nouveau groupe à défendre les valeurs du Conseil de l'Europe. La question de la compatibilité de ce groupe avec les valeurs de l'institution se pose en particulier du fait des discours de haine à connotation antisémite et islamophobe qui ont été prononcés par certains de ses membres. Le Bureau s'est donc tourné vers la commission du Règlement pour lui demander conseil en la matière, dans le cadre de la procédure définie à l'article 19.1 du Règlement; la commission rendra son avis au cours de cette semaine.

Chers collègues, je vous rappelle que la date butoir de soumission des candidatures pour le Prix Václav Havel 2019 a été fixée au 30 avril. Quand bien même ils sont menacés de persécutions, de nombreux hommes et femmes résistent pour défendre les droits de l'homme avec courage et rendre publique la façon dont ceux-ci sont violés. Je vous encourage fortement à choisir un candidat qui incarne ces valeurs.

LA PRÉSIDENTE – Je vous remercie, Madame la rapporteure, pour cet exposé très complet des activités du Bureau et de la Commission permanente.

Monsieur Kern, vous avez la parole pour présenter le rapport de la commission ad hoc du Bureau sur l'observation des élections législatives en République de Moldova.

M. KERN (*France*), *rapporteur* – Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à remercier tous les membres de la délégation ainsi que les administrateurs qui ont participé à la mission pré-électorale et à la mission d'observation des élections en République de Moldova, pour leur excellent esprit. Je veux également remercier le personnel du Bureau du Conseil de l'Europe à Chişinău pour son assistance et les autorités de la République de Moldova pour leur excellente coopération.

L'Assemblée parlementaire, depuis 1994, a observé toutes les élections en République de Moldova : nous sommes donc dans une logique de continuité de la coopération avec ce pays, avec pour objectif d'améliorer la législation et les pratiques électorales.

La coopération avec nos partenaires de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – OSCE –, du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme – BIDDH – et du Parlement européen a été exemplaire.

S'agissant de mon rapport, je ne m'arrêterai que sur les problèmes que nous avons constatés lors de la mission d'observation ; malheureusement, certains problèmes récurrents sont toujours présents depuis 1994. Toutefois, notre délégation a conclu que les élections du 24 février 2019 avaient permis une réelle compétition et que les droits fondamentaux avaient été en général respectés. Cela dit, les élections ne se limitent pas au jour du scrutin.

Concernant la législation électorale, le nouveau système électoral a malheureusement confirmé certaines inquiétudes exprimées par la Commission de Venise, en particulier le fait que les électeurs des circonscriptions uninominales auraient subi des pressions ou des manipulations de la part des hommes d'affaires locaux.

Notre délégation est convaincue que les changements fréquents de la législation électorale, notamment d'éléments fondamentaux de la loi comme le système électoral ou la méthode d'attribution des sièges, combinés avec de conséquents revirements politiques des membres du Parlement en cours de législature, ont pour résultat de modifier drastiquement la majorité parlementaire après les élections, alors que les citoyens ont déjà exprimé leur volonté.

Le jour du scrutin a été calme et le vote en général bien organisé. Les opérations de vote et de dépouillement se sont généralement déroulées de manière professionnelle et dans le calme.

Concernant le vote des citoyens moldaves résidant dans la région de Transnistrie, nous avons constaté, le jour du scrutin, que le transfert des électeurs avait été réalisé en bus et que des centaines d'électeurs attendaient dans ou devant les bureaux de vote. En outre, en comparaison avec les autres bureaux de vote, il y avait moins de membres dans les commissions de bureau de vote et les observateurs nationaux présents étaient peu nombreux.

La tenue de la campagne à proximité des bureaux de vote le jour du scrutin jusqu'à leur fermeture, bien qu'autorisée par la loi, donnait l'impression d'une intimidation des électeurs.

Certains problèmes récurrents étaient toujours présents lors de la campagne électorale, notamment : des manœuvres d'intimidation et des cas isolés de violences envers des candidats ; des allégations de menaces contre des partisans des partis d'opposition ; des pressions sur les employés de la fonction publique, obligés d'assister aux événements de la campagne électorale pendant les heures de travail ; l'utilisation abusive et massive de ressources administratives ; des allégations d'achats de voix ; la distribution de cadeaux électoraux.

Dans le domaine du financement de la campagne électorale, certaines recommandations de la Commission de Venise et du GRECO – le Groupe d'États contre la corruption – ont été suivies. Toutefois, malheureusement, un nombre considérable d'interlocuteurs nous ont fait part de l'absence de tout contrôle efficace.

Concernant la couverture de la campagne par les médias, la délégation a été informée de cas de pressions, de menaces et d'agressions verbales et physiques de plus en plus fréquents, au cours des mois précédant le scrutin, à l'encontre de journalistes indépendants.

Nous avons constaté, en revanche, l'efficacité de la gestion des aspects techniques du scrutin par la Commission électorale centrale.

Enfin, la délégation a invité les autorités moldaves à poursuivre la coopération avec la commission de suivi et la Commission de Venise, afin de résoudre les problèmes relevés durant ces élections législatives, à la fois dans la loi et dans la pratique. Le Conseil de l'Europe, par ses différents programmes de coopération, devrait ainsi continuer à assister la République de Moldova afin d'améliorer le cadre juridique et les pratiques électorales.

LA PRÉSIDENTE – La discussion générale est ouverte.

Nous commençons par les porte-paroles des groupes.

M. VAREIKIS (*Lituanie*), *porte-parole du Groupe du Parti populaire européen** – Je voudrais évoquer la question des élections en général, au-delà du cas de la République de Moldova. Comment observons-nous les élections? Quelles conclusions pouvons-nous tirer de cette activité?

Certains pays, parmi lesquels la République de Moldova, tentent de mettre en place de nouveaux systèmes pour organiser leurs élections. Il est possible, en effet, de changer les systèmes électoraux, mais la pratique montre que cela ne permet pas forcément d'améliorer la démocratie. Lorsque la démocratie est limitée dans un pays, une modification du système électoral n'y change rien. Le nouveau système moldave a fait l'objet de critiques. Les gens comprennent ce système, qui n'est pas compliqué. A-t-il toutefois conduit à changer le résultat des élections? Je ne le crois pas.

Par ailleurs, lorsque nous observons des élections dans un pays qui fait l'objet d'une procédure de suivi, j'ai souvent l'impression que nous observons une lutte: alors que, dans les manuels, les élections sont présentées comme une célébration de la démocratie, nous assistons à de véritables guerres; les gens se battent pour des sièges au parlement et leur combat s'achève à la fin du scrutin.

En outre, dans certains pays, et pas uniquement en République de Moldova, il devient de plus en plus difficile de former une coalition et de nommer un gouvernement. Après la lutte et les accords conclus entre les différents camps, la situation reste très difficile.

Enfin, lorsque la lutte s'est achevée et qu'un accord de paix a été conclu, on parle d'une paix démocratique, censée éviter de nouveaux combats. Toutefois, après les élections, nombreux sont ceux qui commencent à réfléchir aux élections suivantes, dans un esprit de revanche; il ne peut donc pas y avoir véritablement de paix démocratique.

Telles étaient les réflexions que je voulais vous livrer, mes chers collègues, s'agissant des élections dans les pays qui font l'objet d'une procédure de suivi.

M. SCHENNACH (*Autriche*), *porte-parole du Groupe des socialistes, démocrates et verts** – Je tiens à remercier M^{me} Åberg et M. Kern pour la présentation de leurs rapports – il s'agissait d'une première fois pour la première.

Je répondrai à l'orateur précédent, qui s'est exprimé de manière très martiale, que les élections ne sont pas des guerres, même si les campagnes électorales visent à défendre des valeurs et des programmes. La démocratie est notre bien suprême; n'en parlons donc pas en des termes guerriers.

Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter pour le succès de la campagne #PasDansMonParlement. Un petit miracle a eu lieu en Azerbaïdjan, à l'occasion de la fête de Norouz, puisque 51 détenus politiques ont été libérés. Nous nous sommes longtemps battus pour certains d'entre eux, Ilkin Rustamzade et Fuad Garhamanli en particulier.

Deux rapports importants ont par ailleurs été adoptés par la Commission permanente: l'un porte sur le patrimoine culturel immatériel et l'autre sur les valeurs démocratiques.

Mais revenons-en à la République de Moldova, où je me suis rendu à de nombreuses reprises pour l'observation d'élections. Le processus en cours est, je le crois, important, non seulement l'observation électorale en tant que telle, mais également la coopération de longue haleine avec ce pays. Nous connaissons la situation encore difficile de la démocratie en République de Moldova. Les dernières élections se sont déroulées dans des conditions plus ou moins satisfaisantes. Nous devons continuer à travailler avec les Moldaves sur leur nouvelle loi électorale. La campagne électorale ne peut pas seulement mener à un scrutin, et puis plus rien. Pour un pays comme la République de Moldova, un tel système mixte ne me semble d'ailleurs pas le plus adapté.

J'en viens à l'Ukraine – où des élections sont en cours, de même d'ailleurs qu'en Macédoine du Nord. Le premier tour a donné des résultats spectaculaires: un jeune comédien a obtenu deux fois plus de voix que les deux grands oligarques, Timochenko et Porochenko. En aucun cas les Ukrainiens ne doivent se faire voler cette élection. C'est la raison pour laquelle notre mission d'observation doit être menée sur place avec une équipe très présente.

M. LIDDELL-GRAINGER (*Royaume-Uni*), *porte-parole du Groupe des conservateurs européens** – Certains semblent ici ne pas avoir remarqué que notre Organisation traverse une crise budgétaire, doublée

d'une crise avec l'un de nos anciens partenaires. Si vous le permettez, j'aimerais corriger un certain nombre d'erreurs.

En premier lieu, la Fédération de Russie ne fait nullement l'objet de sanctions. En effet, toute sanction imposée par l'Assemblée expire automatiquement à l'ouverture de chaque nouvelle session: en janvier de chaque année, les délégations ont la possibilité de nous rejoindre. Or la Fédération de Russie a volontairement choisi de ne pas utiliser cette possibilité de revenir parmi nous.

M. Jagland – qui n'est pas présent, contrairement à son habitude – s'est exprimé à plusieurs reprises sur le sujet, mais il convient de rappeler que ce n'est pas l'Assemblée parlementaire de cette Organisation qui occupe un tiers du territoire ukrainien. Nous sommes pourtant accusés d'avoir outrepassé nos pouvoirs en tant qu'Assemblée parlementaire. Or nous sommes parlementaires, chers collègues, ne l'oubliez pas!

Quand il s'agit de trouver une issue à la crise, on utilise un nouveau terme à la mode: la «synergie». Une synergie d'actions entre le Comité des Ministres – dont les membres sont nos ambassadeurs à tous – et l'Assemblée parlementaire pourrait permettre d'imposer des sanctions. Pour l'heure, nous assistons plutôt à une synergie à la chinoise, avec un parlement totalement subordonné au pouvoir exécutif. Il n'est pas surprenant, dès lors, que les plus fervents défenseurs de cette «synergie» proviennent de pays où la gauche prévaut sur la droite.

Jamais, en 70 ans, le Comité des Ministres n'est parvenu à imposer des sanctions. Cela sera-t-il possible, à l'avenir, avec un nouveau système? Telle est ma question. Reconnaissons que, quand l'Assemblée parlementaire a déclenché son mécanisme de sanctions par le passé, elle l'a toujours fait avec la plus grande précaution, et toujours dans des cas exceptionnels. Ce système ayant passé l'épreuve du temps, pourquoi donc invoquer aujourd'hui la «synergie»?

Ce mot sous-entend un compromis. Approuver le rapport Kox reviendrait, pour nous, parlementaires, à renoncer à nos pouvoirs, à l'inverse du pouvoir exécutif. Nous sommes très attachés à la démocratie. Nous ne prétendons pas imposer notre volonté à quiconque, mais nous souhaitons bénéficier des mêmes règles du jeu que celles qui s'imposent aux autres.

M. van de VEN (*Pays-Bas*), *porte-parole de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe** – En janvier dernier, nous avons discuté de la crise financière en présence de M. Jagland. Nous avons alors demandé que soient envisagées des alternatives aux coupes budgétaires ainsi qu'aux réductions de personnel. En Comité des Présidents, les présidents des groupes politiques ont soutenu cette demande. Mes questions sont les suivantes : des solutions alternatives ont-elles été ou non envisagées par M. Jagland ? Est-ce que le plan d'urgence du Secrétaire Général sera distribué aux membres de l'Assemblée parlementaire en vue du débat qui aura lieu au mois de juin sur le budget du Conseil de l'Europe ?

M. KOX (*Pays-Bas*), *porte-parole du Groupe pour la gauche unitaire européenne** – Je vous remercie, Madame la Présidente, pour votre discours, source d'inspiration, ainsi que les deux rapporteurs. J'ajoute à l'attention de M. Kern, en tant que président de la commission ad hoc du Bureau, que, même si tout ne s'est pas bien passé lors des élections dans la République de Moldova, la mission d'observation, elle, a été bien gérée.

Au vu des nombreux problèmes recensés dans le rapport rédigé à ce sujet et de tous ceux auxquels le Conseil de l'Europe est confronté à l'heure de son 70^e anniversaire, on pourrait être tenté de réagir négativement, mais les problèmes sont aussi une façon d'arriver à des solutions. Je suis ravi de constater que cette Assemblée a décidé d'organiser le débat d'urgence sur le thème «Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe: principaux défis pour l'avenir». Pour répondre à ces défis, je vous invite à lire le rapport qui sera débattu en commission cet après-midi. Plusieurs propositions très claires y sont formulées. Tous les groupes politiques et tous les États membres ont participé à leur élaboration. Pour notre 70^e anniversaire, faisons de ces défis autant de chances!

Permettez-moi de remercier particulièrement la présidence finlandaise pour son activité très soutenue: j'ai rarement vu une présidence s'atteler autant aux problèmes. Le Président de la Finlande a notamment rencontré le Comité des Présidents et le ministre des Affaires étrangères s'est tenu à notre disposition. Pour la première fois depuis longtemps, on parle effectivement de « synergie », Monsieur Liddell-Grainger. Pour moi, ce mot est tout à fait positif.

Malgré la coexistence de deux organes statutaires avec leurs propres responsabilités, malgré la présence d'un Secrétaire Général et d'un Secrétaire Général adjoint, n'oublions pas que nous poursuivons tous le même objectif, qui figure à l'article 1^{er} du Statut du Conseil de l'Europe et que l'on retrouve dans la Convention européenne des droits de l'homme: veiller à une plus grande unité, faire respecter les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie. Je me félicite de constater que cette synergie se développe enfin. Si nous unissons nos forces, nous remporterons la bataille. Les difficultés sont certes nombreuses, mais peut-être le moment est-il venu d'y trouver des solutions partagées unanimement.

M. NÉMETH (*Hongrie*)* – Les résultats du premier tour de l'élection présidentielle en Ukraine ont créé une grande surprise: dans un contexte d'élections libres et concurrentielles dont je me félicite, M. Zelensky a remporté une très large victoire. Plusieurs conclusions peuvent être tirées.

Si la tendance se confirme, cela représenterait une chance pour l'ensemble de la communauté internationale. On pourrait s'attendre à ce que les Accords de Minsk soient appliqués et cela pourrait bouleverser la dynamique des discussions internationales ainsi que les débats au Conseil de l'Europe à propos de la Fédération de Russie.

En outre, cela offre une possibilité de respect des droits de l'homme, dont le respect des droits des minorités et de résolutions fondamentales concernant l'Ukraine adoptées par cette Organisation.

Pour ce qui est du second tour de scrutin, je tiens à appeler votre attention sur un aspect éminemment important. Nous sommes certes entre les deux tours de l'élection, mais aussi à la veille de l'examen par la Verkhovna Rada du projet de loi sur les langues. J'encourage le Parlement ukrainien à suspendre ces débats qui risquent de créer des tensions à l'intérieur du pays et d'obérer le succès du second tour de scrutin. Ma remarque reprend d'ailleurs les suggestions faites par M^{me} Dunja Mijatović, notre Commissaire aux droits de l'homme, qui a recommandé l'examen du projet de loi par la Commission de Venise préalablement à son adoption. Notre Organisation a déjà évoqué cette question. Le chef de la délégation ukrainienne avait même appuyé cette initiative.

Un autre sujet important est l'élection du nouveau Secrétaire Général. Au nom de la délégation de la Hongrie, j'exprime toute notre gratitude à M. Jagland. Nous nous réjouissons également du fait que les candidatures retenues, celles de M^{me} Pejčinović Burić et de M. Reynders, soient excellentes. Nous espérons que l'élection d'un nouveau Secrétaire Général ou d'une nouvelle Secrétaire Générale se déroulera sans heurt.

M^{me} BLONDIN (*France*) – En tant que corapporteuse pour la Moldavie, j'évoquerai quant à moi – mais pas en termes guerriers – les élections qui s'y sont déroulées. Nous avons reçu un accueil chaleureux de la part des autorités moldaves, et je tiens à remercier le chef de notre délégation, mon collègue Claude Kern, qui a su mener cette mission avec beaucoup d'écoute, de dialogue et d'efficacité.

Je noterai deux points importants qui ont rapidement perturbé des électeurs. Le premier est un nouveau système électoral mixte, adopté sans consultation ni débat, avec 50 parlementaires élus à la proportionnelle sur des listes nationales et 51 parlementaires élus nominativement dans les circonscriptions.

De plus, contrairement aux avis de la Commission de Venise et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme – le BIDDH –, se tenait, le même jour, un référendum à deux questions ; nous ne l'avons pas observé mais nous étions obligés de voir ce qui se passait. Cela faisait quatre bulletins de vote, ce qui a entraîné de la confusion, en particulier dans les zones rurales, car les explications fournies par les membres des bureaux étaient parfois inexistantes, voire dirigistes. La décision de supprimer le jour de silence à la suite des élections municipales à Chişinău et d'autoriser la campagne près des bureaux de vote a quelque peu perturbé certains électeurs.

Cependant, des progrès ont été accomplis. Les remarques précédentes de l'OSCE, du BIDDH et de la Commission de Venise ont été prises en compte et le cadre légal mis en place a fourni les bases nécessaires pour que les élections se déroulent de façon démocratique. Les électeurs ont eu le choix entre plusieurs candidats – 14 partis politiques, plus un bloc – pour les élections nationales; les bureaux de vote ont été bien tenus pour la grande majorité d'entre eux.

Une législation plus contraignante en matière de financement électoral a été mise en place. La place des femmes sur les listes a fait l'objet d'une discrimination positive. Elles ont été un peu plus nombreuses, mais hélas encore trop souvent en position non éligible.

Pourtant, des difficultés demeurent, telles une utilisation abusive des ressources publiques, des allégations de pressions à l'encontre d'agents de la fonction publique ou encore la concentration des médias aux mains des oligarques ne permettant pas le pluralisme de l'information.

En conclusion, la République de Moldova est un partenaire important pour le Conseil de l'Europe, que nous devons soutenir et accompagner dans la poursuite des réformes, notamment en matière de lutte contre la corruption et d'indépendance de la justice.

M. COZMANCIUC (*Roumanie*)* – Mes chers collègues, des élections démocratiques libres et équitables sont essentielles. Il faut veiller à ce que de telles élections se déroulent en Moldavie également. Cela dit, les droits fondamentaux y sont, d'un point de vue général, respectés, et des élections pluralistes ont pu avoir lieu.

Je félicite M. Kern pour son rapport, qui souligne un certain nombre de points positifs: liberté des médias, transparence du fonctionnement de la commission électorale centrale et bonne organisation du scrutin, le jour J.

Ces élections furent les premières organisées dans le cadre du nouveau système électoral mixte. D'après ce nouveau système, 50 parlementaires sont élus à la représentation proportionnelle à partir de listes des partis nationaux et 51 dans des circonscriptions uninominales. D'une façon générale, les femmes étaient bien représentées à tous les niveaux de l'administration électorale.

La République de Moldova est l'un des partenaires orientaux les plus avancés. Elle a signé un accord d'association avec l'Union européenne, le 27 juin 2014, qui est entré provisoirement en vigueur le 1^{er} septembre 2014. C'est le seul membre du Partenariat oriental qui bénéficie de la libéralisation des visas depuis mai 2014.

La République de Moldova a réalisé des progrès modérés dans la mise en œuvre des réformes, lesquelles ont été ralenties avant la campagne électorale.

La clé en matière de stabilité pour ce pays demeure la formation, le plus rapidement possible, d'une coalition proeuropéenne qui poursuivrait les réformes pour la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne. Je suis confiant dans le fait qu'une coalition proeuropéenne veillerait à ce que la République de Moldova s'engage d'une manière irréversible dans la voie de la démocratie européenne. Cela permettrait de stimuler les réformes nécessaires pour donner un nouvel élan aux relations entre l'Union européenne et la République de Moldova.

En attendant, j'assure nos collègues moldaves que la Roumanie continue de compter sur la poursuite et la mise en œuvre de projets déjà engagés. La Roumanie estime qu'il était nécessaire d'éviter une période d'incertitude politiques post-électorales qui auraient eu des répercussions dans le pays et à l'extérieur.

M^{me} ZHRABYAN (*Arménie*) – Madame la Présidente, chers collègues, le 27 février, un tribunal d'Azerbaïdjan, pays membre du Conseil de l'Europe et État «extrêmement démocratique», a condamné à 20 ans d'emprisonnement le citoyen arménien Karen Ghazaryan, un habitant du village de Berdavan, situé à la frontière avec l'Azerbaïdjan. En juin dernier, il s'était trouvé par hasard en Azerbaïdjan, très probablement en traversant la frontière après s'être égaré. Ce jeune homme a immédiatement été considéré par l'Azerbaïdjan comme membre d'un groupe de saboteurs et accusé en vertu de plusieurs articles du Code pénal de ce pays.

Mes chers collègues, cette présentation des faits par la propagande azerbaïdjanaise est un grossier mensonge. Karen Ghazaryan n'a pas fait son service militaire et ne pourrait même pas le faire à cause de problèmes de santé – y compris de santé mentale. Présenter ce jeune homme pris en otage comme le membre d'un groupe de saboteurs n'est qu'une nouvelle manifestation du cynisme de l'Azerbaïdjan.

D'évidence, l'unique motif de la décision de la cour azerbaïdjanaise est la nationalité de Karen Ghazaryan. Ce que l'Azerbaïdjan, État membre du Conseil de l'Europe, continue de faire est une violation honteuse de nombreuses conventions et obligations humanitaires internationales. Je considère cela comme un mauvais défi lancé au monde civilisé, aux organisations internationales de défense des droits de l'homme, à notre Assemblée, au conseil des droits de l'homme de l'Onu, à la Croix-Rouge. J'exhorte toutes ces organisations, ainsi que le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits et la sécurité de Karen Ghazaryan. En effet, nous savons comment l'on traite les otages dans ce pays démocratique qu'est l'Azerbaïdjan. Je n'évoquerai pas ici les

tortures horribles que les otages arméniens ont subies, afin de ne pas rouvrir des plaies encore béantes pour les familles.

La décision récente des autorités d'Artsakh relative à la mise en liberté d'un militaire azerbaïdjanais qui avait purgé sa peine – laquelle était, au demeurant, proportionnelle au crime qu'il avait commis –, prouve une fois de plus que l'Arménie, pour sa part, se conforme au droit international humanitaire et à l'État de droit, alors que l'Azerbaïdjan s'en fiche totalement.

L'Arménie fera tout pour protéger les droits de son citoyen. Quant à moi, en tant que députée et citoyenne, j'attends la même chose de la part de notre Organisation et des autres organisations de défense des droits de l'homme.

M. CORLĂȚEAN (*Roumanie*)* – Je concentrerai mon intervention sur les élections en République de Moldova, puisque j'ai participé à la mission d'observation.

Avec un collègue polonais du PPE, nous avons suivi l'élection dans 12 bureaux de vote, où se sont rendus notamment des électeurs en provenance de Transnistrie. Notre conclusion est que les élections ont été organisées correctement. Elles ont été transparentes, avec la présence de nombre d'observateurs internationaux et nationaux, ainsi que de représentants d'ONG. Les autorités moldaves ont apporté leur pleine coopération. Pour revenir sur ce qu'a dit notre rapporteur, M. Kern, le représentant du BIDDH, Matyas Eörsi, souligne en effet que ces élections constituent une bonne base pour le rétablissement de la confiance des citoyens dans le système. Les droits de l'homme ont été respectés.

Bien sûr, rien n'est jamais parfait, et je me dois de signaler à mon tour un certain nombre de problèmes déjà évoqués, comme de possibles recours à des ressources de l'administration ou le «tourisme» électoral, mais pour ce qui est du processus démocratique en général, je dirais qu'il y a un progrès notable.

Le principal problème est que, les jours précédents et le jour même du scrutin, il y eut une très forte ingérence de la Fédération de Russie. Comme toujours, cela a été fait de manière extrêmement professionnelle. On a recouru à des moyens politiques, comme les visites au président prorusse. On a adressé certains messages, notamment par l'intermédiaire des médias russes. Surtout, le jour même du scrutin, nous avons, ainsi que d'autres observateurs, noté que des personnes provenant de Transnistrie avaient été transportées par bus – de modèle d'ailleurs relativement récent –, pour qu'elles votent dans certains bureaux de vote. Nous avons essayé de discuter avec elles, mais elles ne parlaient que le russe; ce fut donc impossible.

Néanmoins, les progrès sont notables. Le plus important à mes yeux reste la constitution d'un gouvernement proeuropéen et l'accord d'association avec l'Union européenne. J'incite tous les groupes politiques à travailler dans cette direction, sur la base de partenariats, afin de consolider ces premiers résultats.

M. HUSEYNOV (*Azerbaïdjan*)* – Tout d'abord, je veux m'inscrire en faux contre les propos mensongers et haineux de la représentante de l'Arménie.

Il y a de cela 70 ans, l'Europe et le monde étaient à la veille d'un événement très important. Cet événement, qui eut lieu un mois plus tard, a laissé une trace indélébile dans le paysage politique de l'Europe et du monde. Il y a de cela 70 ans avaient lieu les travaux préparatoires qui allaient permettre au Conseil de l'Europe de commencer son activité.

Des conceptions contradictoires se sont alors confrontées, mais l'Europe était à l'époque une réalité bien différente. Le Conseil de l'Europe d'aujourd'hui n'est plus le même que celui de l'époque. C'est difficile à reconnaître, mais il faut le dire clairement: le Conseil de l'Europe n'est plus en mesure de résoudre la plupart des grands problèmes qui émergent dans le monde, ni même d'avoir un effet significatif sur leur résolution.

Pourquoi, dans les années 1950, 1960 ou 1970, le Conseil de l'Europe avait-il une influence plus grande? C'est parce qu'à l'époque, on n'appliquait pas dans cette Organisation le principe du «deux poids, deux mesures». À l'époque, il n'y avait pas ces petits groupes qui existent désormais au sein de l'Organisation. À l'époque, celle-ci n'était pas minée par les jeux d'influence, la corruption, les discours sur-mesure, les rapports biaisés. Ce sont des tendances qui ont émergé par la suite, des virus qui ont atteint progressivement le Conseil de l'Europe. Pendant de longues années, nous avons parlé du besoin de réformes, nous avons essayé de changer les choses, mais nous avons échoué; nous n'avons pas atteint

l'objectif que nous nous étions fixé. La raison essentielle, c'est le manque de sincérité. Il n'y a aucun lien entre les belles paroles et les actes, il n'y a aucune volonté de reconnaître les erreurs commises.

À la veille de cette partie de session, M^{me} Maury Pasquier, Présidente de l'Assemblée parlementaire, s'est rendue en Arménie. Dans le discours qu'elle a prononcé à Erevan, elle s'est félicitée du processus démocratique dans lequel le pays s'était engagé. Très bien. Toutefois, il y a un an, on entendait dans cet hémicycle des voix chantant les louanges d'un gouvernement arménien criminel, et officiellement considéré comme tel par le Conseil de l'Europe. Nous ne l'avons pas oublié. Au moins, reconnaissons que nous avons commis une erreur et justifié en Arménie l'existence d'un régime criminel, que son propre peuple rejetait. Cherchons qui l'a fait et pourquoi. Nous avons besoin d'une réforme sincère, afin que l'analyse et le sens critique soient plus présents dans les rapports d'activité.

Le Conseil de l'Europe a atteint l'âge vénérable de 70 ans. C'est l'âge de la sagesse. Plus que jamais, il est nécessaire que nous changions, que nous nous modernisions, que nous soyons plus transparents et équitables.

M. REISS (*France*) – Lorsque je présidais le groupe d'amitié France-République de Moldova de l'Assemblée nationale, j'ai pu constater combien ce pays attachant et francophile souffrait de sa situation géopolitique. Le conflit de la Transnistrie, une économie soumise au bon vouloir de puissants voisins, l'expatriation de ses jeunes et un désir fort de se tourner vers l'Union européenne sont autant de défis qui auront pesé dans l'élection et que la République de Moldova devra relever.

Je voudrais évoquer les électeurs qui ont voté pour la première fois dans le cadre d'un nouveau système électoral. Comme vous le soulignez, Monsieur le rapporteur, cher Claude Kern, les changements fréquents de législation électorale conduisent à une instabilité démocratique et, surtout, à une remise en cause de la confiance des électeurs dans les institutions et les valeurs de l'État de droit. Le taux de participation, de seulement 49 %, montre que le peuple moldave, malgré l'enjeu, ne s'est pas vraiment mobilisé. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les Moldaves expatriés – soit plus de 2 millions de personnes – ont peu participé au scrutin.

Un autre élément important, lorsqu'on évoque la psychologie de l'électeur, est la manière dont est perçu ce droit fondamental qu'est le droit de vote. Celui-ci n'a de sens que si le citoyen est persuadé que son bulletin exprimera vraiment ses choix et qu'en votant, il exerce un véritable pouvoir démocratique.

En République de Moldova, les pressions qu'ont subies les électeurs, notamment dans les circonscriptions uninominales, étaient prévisibles. La Commission de Venise avait d'ailleurs pointé cet écueil. De la pression exercée par l'administration sur les électeurs aux manipulations d'hommes d'affaires, de l'obligation d'assister à des réunions électorales aux achats de votes, la liberté de l'électeur a malheureusement été mise à mal. Pourtant, les Moldaves aspirent au respect des règles démocratiques, en votant en leur âme et conscience dans le secret de l'isoloir.

La question du droit de vote se posait aussi pour les électeurs de Transnistrie, transférés en bus pour pouvoir exercer leur droit. L'accueil de ces électeurs dans les bureaux de vote n'a pas été à la hauteur de leur courage. Cela n'est pas acceptable, d'autant moins que ces Moldaves ont choisi d'exercer leurs droits, montrant de fait leur attachement au système démocratique moldave plus qu'au régime fantoche stalinien de Transnistrie. Le parlement résultant des élections est le reflet des divisions du pays.

Le nouveau système, comme c'était prévisible, n'a pas permis la mise en place d'une stabilité politique dans un pays qui en a pourtant cruellement besoin pour mener ses réformes et sortir de la crise. Au-delà, ces élections doivent nous rappeler à tous qu'être bien élu n'est pas seulement une question de bulletins de vote, mais aussi et surtout de confiance des citoyens dans leurs représentants. Les pressions et les manipulations électorales nourrissent les ennemis de la démocratie et de l'État de droit.

En République de Moldova, les progrès sont réels et je souhaite pleine réussite aux nouveaux élus du Parlement moldave.

M^{me} GORGIU (*Roumanie*)* – J'ai participé à la mission d'observation électorale de l'Assemblée parlementaire en République de Moldova. J'insisterai quant à moi sur certains sujets qui n'ont pas encore été mentionnés.

Les autorités moldaves ont organisé les premières élections législatives avec le nouveau système mixte sans que celui-ci fasse l'objet d'un vaste consensus au sein de la société. En outre, une campagne

pas toujours très propre a été menée en amont des élections. Facebook a d'ailleurs retiré de nombreux contenus considérés comme insultants. Et pour cause : beaucoup ont tenté d'utiliser les réseaux sociaux pour influencer les électeurs.

Finalement, les élections se sont tenues dans un contexte mouvementé, marqué par l'annulation de l'élection du maire de Chişinău, une amnistie controversée, la lenteur de l'enquête sur des cas de fraude bancaire massive ou encore la modification du Code électoral sans prise en compte des recommandations émises par les institutions internationales. Toutes ces préoccupations ont été évoquées à plusieurs reprises par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et le Fonds monétaire international – le FMI – dans leur dialogue avec leurs interlocuteurs moldaves.

Le jour du scrutin, aucun incident majeur n'a été signalé mais, ainsi que les conclusions préliminaires de la mission d'observation l'ont indiqué, des électeurs de Transnistrie ont été acheminés par bus entiers, et une enquête policière est en cours pour savoir si certains ont été payés pour voter. Par ailleurs, l'issue du scrutin n'a pas permis de désigner un vainqueur clair. En outre, il est apparu qu'il existait une polarisation croissante du paysage politique entre les proeuropéens d'un côté et les prorusses de l'autre.

Dans ces circonstances quelque peu compliquées, former un gouvernement capable de fonctionner constituera un véritable défi – *a fortiori* un gouvernement proeuropéen. C'est pourtant très important pour l'avenir de la République de Moldova. La voie vers l'Europe est la seule envisageable. À mon sens, un bon cadre institutionnel, respectueux des valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit, est une nécessité pour que la République de Moldova devienne un pays prospère.

M. SEYIDOV (*Azerbaïdjan*)* – De nombreuses choses évoluent dans notre région, à l'exception des discours de haine proférés par nos collègues arméniens, qui viennent saper tous leurs efforts pour présenter leur pays comme démocratique aux yeux de cette Assemblée. Leurs propos pourraient – et devraient – servir d'exemples lors de nos débats à venir sur les discours de haine. Mais je m'arrête là à ce propos.

Le rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente est extrêmement important. En l'occurrence, je peine à me souvenir des discussions sur les rapports d'activité à l'occasion desquelles l'on n'ait pas mentionné les évolutions négatives dans la région, notamment en Azerbaïdjan. Pourtant, de nombreuses évolutions positives mériteraient d'être citées. Il me semble même extrêmement important de les inclure dans le rapport d'activité. Je propose d'en citer quelques exemples.

À de nombreuses reprises, au sein de cette Assemblée, nous avons mentionné le nom d'Ilgar Mammadov, qui avait été condamné en Azerbaïdjan. Or la Cour suprême du pays a retiré toutes les charges qui pesaient contre lui, conformément aux préconisations de la Cour européenne des droits de l'homme. Autre exemple, le Président de l'Azerbaïdjan a récemment signé un décret de grâce entraînant la libération de 61 personnes, y compris certaines dont nous avons prononcé le nom à plusieurs reprises devant cette Assemblée. Enfin, il y a une semaine, le Président a signé un décret sur la réforme du système judiciaire en Azerbaïdjan, ce qui correspond tout à fait aux valeurs du Conseil de l'Europe.

Aucun de ces exemples n'est évoqué dans le rapport d'activité. Celui-ci n'en demeure pas moins essentiel ; nous devons l'adopter. Il traite de la mise en œuvre des décisions et recommandations de notre Assemblée. Or l'Azerbaïdjan en a d'ores et déjà mis en œuvre un grand nombre. Je vous demande donc de tenir compte non seulement des points négatifs mais aussi des évolutions positives que connaît mon pays.

M. BULAI (*Roumanie*)* – Concernant les élections législatives en République de Moldova, il a été largement question, dans la presse régionale, de l'influence des chefs d'entreprise mais aussi d'autres acteurs extérieurs. C'est à ce sujet que je souhaite interroger la délégation de l'Assemblée parlementaire : considérez-vous qu'il y a eu une influence russe, par le biais d'intermédiaires, dans le cadre de ces élections?

LA PRÉSIDENTE – Je dois maintenant interrompre la liste des oratrices et des orateurs. Celles et ceux d'entre vous qui étaient inscrits sur cette liste, présents dans le débat et qui n'ont pas pu s'exprimer peuvent, dans les 4 heures, transmettre leur intervention dactylographiée au service de la séance pour publication au compte rendu. Cette transmission doit être effectuée, dans la mesure du possible, par voie électronique.

M^{me} ÅBERG (*Suède*), *rapporteuse** – Pour répondre à la question de M. van de Ven, le plan d'urgence sera discuté vendredi dans le cadre de la réunion du Bureau. Par ailleurs, nous aborderons les questions

liées à la pérennité de l'Organisation et de son budget dans le cadre du rapport sur les priorités du Conseil de l'Europe pour 2020-2021, qui sera inscrit à l'ordre du jour de la partie de session de juin.

Il est important de se souvenir qu'une crise, c'est aussi une chance. Cette chance, il convient de la saisir en réagissant de manière constructive pour rétablir et renforcer l'Organisation afin qu'elle connaisse une nouvelle décennie de réussite, mais aussi pour protéger ses ressortissants et garantir l'État de droit et la démocratie dans tous les États membres du Conseil de l'Europe.

LA PRÉSIDENTE – La discussion est close.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les décisions du Bureau figurant dans son rapport d'activité contenues dans les Doc. 14855 et Addendum 1.

Le rapport d'activité du Bureau est approuvé.

LA PRÉSIDENTE – Mes chères et chers collègues, je dois encore vous signaler, notamment pour faire suite à une intervention qui vient d'avoir lieu dans le débat, que si le Secrétaire Général, M. Jagland, n'est pas là ce matin, cela est dû à un petit souci de santé. Je lui souhaite un très prompt rétablissement et espère le revoir tout à l'heure dans notre enceinte.

9. Prochaine séance publique

LA PRÉSIDENTE – La prochaine séance aura lieu cet après-midi à 15 heures, avec l'ordre du jour que vient d'adopter l'Assemblée.

La séance est levée.

La séance est levée à 13 heures.

SOMMAIRE

1. Ouverture de la deuxième partie de la Session ordinaire 2019
2. Allocution de la Présidente de l'Assemblée
3. Vérification des pouvoirs
4. Modifications dans la composition des commissions
5. Demandes de débats selon la procédure d'urgence et d'un débat d'actualité
6. Adoption de l'ordre du jour
7. Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission permanente (Paris, 1^{er} mars 2019)
8. Rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente
Observation des élections législatives en République de Moldova (24 février 2019)
Présentation par M^{me} Åberg du rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente (Doc. 14855 et Addendum 1 et 2, Doc. 14857)
Présentation par M. Kern du rapport de la commission ad hoc du Bureau sur l'observation des élections législatives en République de Moldova (Doc. 14859)
Orateurs: MM. Vareikis, Schennach, Liddell-Grainger, van de Ven, Kox, Németh, M^{me} Blondin, M. Cozmanciuc, M^{me} Zohrabyan, MM. Corlăţean, Huseynov, Reiss, M^{me} Gorghiu, MM. Seyidov, Bulai
Réponse de M^{me} la rapporteure
Vote sur le rapport d'activité
9. Prochaine séance publique

Appendix / Annexe

Representatives or Substitutes who signed the register of attendance in accordance with Rule 12.2 of the Rules of Procedure. The names of members substituted follow (in brackets) the names of participating members.

Liste des représentants ou suppléants ayant signé le registre de présence, conformément à l'article 12.2 du Règlement. Le nom des personnes remplacées suit celui des Membres remplaçant, entre parenthèses.

ÅBERG, Boriana [Ms]	FOURNIER, Bernard [M.]
ÆVARSDÓTTIR, Thorhildur Sunna [Ms]	FRESKO-ROLFO, Béatrice [Mme]
AGHAYEVA, Ulviyye [Ms]	FRIDEZ, Pierre-Alain [M.]
ALTUNYALDIZ, Ziya [Mr]	GAFAROVA, Sahiba [Ms]
AMON, Werner [Mr]	GALE, Roger [Sir]
ANDERSON, Donald [Lord] (McCARTHY, Kerry [Ms])	GATTI, Marco [M.]
ANTTILA, Sirkka-Liisa [Ms]	GAVAN, Paul [Mr]
ARENT, Iwona [Ms]	GHILETCHI, Valeriu [Mr]
ARIEV, Volodymyr [Mr]	GJERMENI, Eglantina [Ms]
AST, Marek [Mr] (MILEWSKI, Daniel [Mr])	GOLUBEVA, Marija [Ms]
BADIA, José [M.]	GORGHIU, Alina Ștefania [Ms]
BALFE, Richard [Lord] (EVANS, Nigel [Mr])	GOUTTEFARDE, Fabien [M.]
BALIĆ, Marijana [Ms]	GRAF, Martin [Mr]
BASTOS, Regina [Ms] (MARQUES, Duarte [Mr])	GRECH, Etienne [Mr] (CUTAJAR, Rosianne [Ms])
BAYR, Petra [Ms] (BURES, Doris [Ms])	GRIN, Jean-Pierre [M.] (MÜLLER, Thomas [Mr])
BAZIN, Amand [M.] (CAZEAU, Bernard [M.])	HADRI, Shpresa [Ms]
BENKŐ, Erika [Ms] (TUŠA, Adriana Diana [Ms])	HAJDUKOVIĆ, Domagoj [Mr]
BENNING, Sybille [Ms] (BEYER, Peter [Mr])	HAJIYEV, Sabir [Mr]
BEREZA, Boryslav [Mr] (GONCHARENKO, Oleksii [Mr])	HAMMARBERG, Thomas [Mr]
BERNACKI, Włodzimierz [Mr]	HEBNER, Martin [Mr] (KLEINWAECHTER, Norbert [Mr])
BEUS RICHEMBERGH, Goran [Mr]	HEINRICH, Frank [Mr] (MARSCHALL, Matern von [Mr])
BILDARRATZ, Jokin [Mr]	HERKEL, Andres [Mr] (TIIDUS, Urve [Ms])
BLONDIN, Maryvonne [Mme]	HJEMDAL, Silje [Ms] (EIDE, Espen Barth [Mr])
BOSCHI, Maria Elena [Ms]	HOLEČEK, Petr [Mr] (HAMOUSOVÁ, Zdeňka [Ms])
BOUYX, Bertrand [M.]	HOWELL, John [Mr]
BRANDT, Michel [Mr] (WERNER, Katrin [Ms])	HUNKO, Andrej [Mr]
BRYNJÓLFSDÓTTIR, Rósa Björk [Ms]	HUSEYNOV, Rafael [Mr]
BUCCARELLA, Maurizio [Mr]	IBRAHIMOVIĆ, Ervin [Mr] (ĆATOVIĆ, Marija Maja [Ms])
BÜCHEL, Roland Rino [Mr] (HEER, Alfred [Mr])	IELENSKYI, Viktor [Mr]
BULAI, Iulian [Mr]	IGITYAN, Hovhannes [Mr]
BUSHATI, Ervin [Mr]	IONOVA, Mariia [Ms] (GERASHCHENKO, Iryna [Mme])
BUSHKA, Klotilda [Ms]	JANIĆ, Grzegorz [Mr] (MULARCZYK, Arkadiusz [Mr])
BUTKEVIČIUS, Algirdas [Mr]	JENSEN, Mogens [Mr]
CEPEDA, José [Mr]	JURATOVIĆ, Josip [Mr] (BARNETT, Doris [Ms])
ÇEVİKÖZ, Ahmet Ünal [Mr]	KANDELAKI, Giorgi [Mr] (BAKRADZE, David [Mr])
CHOPE, Christopher [Sir] (LEIGH, Edward [Sir])	KASIMATI, Nina [Ms]
CILEVIČS, Boriss [Mr]	KAVVADIA, Ioanneta [Ms]
COMTE, Raphaël [M.] (FIALA, Doris [Mme])	KERN, Claude [M.]
CORLĂȚEAN, Titus [Mr]	KILIĆ, Akif Çağatay [Mr]
COURSON, Yolaine de [Mme] (LOUIS, Alexandra [Mme])	KIRAL, Serhii [Mr] (LABAZIUK, Serhiy [Mr])
COZMANCIUC, Corneliu Mugurel [Mr] (STROE, Ionuț-Marian [Mr])	KITEV, Betian [Mr]
DALLOZ, Marie-Christine [Mme]	KLICH, Bogdan [Mr]
D'AMBROSIO, Vanessa [Ms]	KOBZA, Jiří [Mr] (BENEŠIK, Ondřej [Mr])
DAVIES, David [Mr] (BARDELL, Hannah [Ms])	KOÇ, Haluk [M.]
DE CARLO, Sabrina [Ms]	KOPŘIVA, František [Mr]
DI MICCO, Fabio [Mr]	KORODI, Attila [Mr]
ECCLES, Diana [Lady]	KOVÁCS, Elvira [Ms]
EMRE, Yunus [Mr]	KOX, Tiny [Mr]
ERDEM, Arzu [Ms] (ÇETİN, Cemal [Mr])	KYRIAKIDES, Stella [Ms]
ESSL, Franz Leonhard [Mr]	KYRITSIS, Georgios [Mr]
ESTRELA, Edite [Mme]	KYTÝR, Jaroslav [Mr]
FAZZONE, Claudio [Mr] (BERNINI, Anna Maria [Ms])	LACROIX, Christophe [M.]
FILIPOVSKI, Dubravka [Ms] (OBRADOVIĆ, Marija [Ms])	LAMBERT, Jérôme [M.]
FOULKES, George [Lord] (PRESCOTT, John [Mr])	LE NAY, Jacques [M.] (DE TEMMERMAN, Jennifer [Mme])

LEITE RAMOS, Luís [M.]
 LEŚNIAK, Józef [M.] (*TARCZYŃSKI, Dominik [Mr]*)
 LEYTE, Carmen [Ms]
 LIDDELL-GRAINGER, Ian [Mr]
 LOGVYNSKYI, Georgii [Mr]
 LOUCAIDES, George [Mr]
 LOUHELAINEN, Anne [Ms] (*PACKALÉN, Tom [Mr]*)
 MALLIA, Emanuel [Mr]
 MANIERO, Alvise [Mr]
 MARILOTTI, Gianni [Mr] (*MARINELLO, Gaspare Antonio [Mr]*)
 MARUKYAN, Edmon [Mr]
 MASŁOWSKI, Maciej [Mr]
 MASSEY, Doreen [Baroness]
 MIKKO, Marianne [Ms]
 MILOSHOSKI, Antonijo [Mr] (*POPOSKI, Nikola [Mr]*)
 MONTILLA, José [Mr] (*GUTIÉRREZ, Antonio [Mr]*)
 MÜHLWERTH, Monika [Ms] (*HAIDER, Roman [Mr]*)
 MULDER, Anne [Mr]
 MUNYAMA, Killion [Mr] (*MIESZKOWSKI, Krzysztof [Mr]*)
 NACSA, Lórinč [Mr] (*CSÖBÖR, Katalin [Mme]*)
 NĚMCOVÁ, Miroslava [Ms]
 NĚMETH, Zsolt [Mr]
 NENUTIL, Miroslav [Mr]
 NICK, Andreas [Mr]
 OBRADOVIĆ, Žarko [Mr]
 OBREMSKI, Jarosław [Mr] (*BUDNER, Margareta [Ms]*)
 OMTZIGT, Pieter [Mr] (*MAEIJER, Vicky [Ms]*)
 OOMEN-RUIJTEN, Ria [Ms]
 O'REILLY, Joseph [Mr]
 ORLANDO, Andrea [Mr]
 OZOLA, Linda [Ms]
 PANTIĆ PILJA, Biljana [Ms]
 PAVIČEVIĆ, Sanja [Ms] (*SEKULIĆ, Predrag [Mr]*)
 PERILLI, Gianluca [Mr]
 PIROVANO, Daisy [Mme]
 POCIEJ, Aleksander [M.] (*HALICKI, Andrzej [Mr]*)
 POLIAČIK, Martin [Mr] (*KAŠČÁKOVÁ, Renáta [Ms]*)
 POMASKA, Agnieszka [Ms]
 POPA, Ion [M.] (*CUC, Alexandru Răzvan [Mr]*)
 PREDA, Cezar Florin [M.]
 PUTICA, Sanja [Ms]
 RAMPI, Roberto [Mr]
 REISS, Frédéric [M.] (*ABAD, Damien [M.]*)
 RIBOLLA, Alberto [Mr] (*BILLI, Simone [Mr]*)
 RIZZOTTI, Maria [Ms] (*FLORIS, Emilio [Mr]*)
 RÖSSNER, Tabea [Ms] (*AMTSBERG, Luise [Ms]*)
 RUBINYAN, Ruben [Mr]
 RUSSELL, Simon [Lord] (*WILSON, Phil [Mr]*)
 SANDBÆK, Ulla [Ms]
 SCHÄFER, Axel [Mr]
 SCHENNACH, Stefan [Mr]
 SCHNEIDER-SCHNEITER, Elisabeth [Mme] (*LOMBARDI, Filippo [M.]*)
 SCHOU, Ingjerd [Ms]
 SCHWABE, Frank [Mr]
 SEGER, Daniel [Mr] (*EBERLE-STRUB, Susanne [Ms]*)
 SEYIDOV, Samad [Mr]
 SILVA, Adão [M.]
 SKOUFA, Elissavet [Ms] (*MEIMARAKIS, Evangelos [Mr]*)
 SOCOTAR, Gheorghe-Dinu [M.] (*PLEȘOIANU, Liviu Ioan Adrian [Mr]*)
 SOLEIM, Vetle Wang [Mr] (*CHRISTOFFERSEN, Lise [Ms]*)
 SOTNYK, Olena [Ms]
 STAMENKOVIĆ, Branka [Ms]
 STIER, Davor Ivo [Mr]

STRIK, Tineke [Ms]
 SUTTER, Petra De [Ms] (*DUMERY, Daphné [Ms]*)
 TAMAŠUNIENĖ, Rita [Ms]
 TERIK, Tiit [Mr]
 TOMIĆ, Aleksandra [Ms]
 TOUHIG, Don [Lord] (*SHARMA, Virendra [Mr]*)
 TRISSE, Nicole [Mme]
 TROY, Robert [Mr] (*COWEN, Barry [Mr]*)
 UCA, Feleknas [Ms]
 UNHURIAN, Pavlo [Mr] (*YEMETS, Leonid [Mr]*)
 VALENTA, Jiří [Mr] (*STANĚK, Pavel [Mr]*)
 VAREIKIS, Egidijus [Mr]
 VEJKEY, Imre [Mr]
 VEN, Mart van de [Mr]
 VENIZELOS, Evangelos [M.] (*TZAVARAS, Konstantinos [M.]*)
 VERCAMER, Stefaan [M.]
 VESCOVI, Manuel [Mr]
 VLASENKO, Sergiy [Mr] (*SOBOLEV, Serhiy [Mr]*)
 WADEPHUL, Johann [Mr] (*ULLRICH, Volker [Mr]*)
 WARBORN, Jörgen [Mr]
 WENAWESER, Christoph [Mr]
 WISELER, Claude [M.]
 WOLD, Morten [Mr]
 WONNER, Martine [Mme] (*SORRE, Bertrand [M.]*)
 XUCLÀ, Jordi [Mr] (*BARREIRO, José Manuel [Mr]*)
 YAŞAR, Serap [Mme]
 YENEROĞLU, Mustafa [Mr]
 ZINGERIS, Emanuelis [Mr]
 ZOHRABYAN, Naira [Mme]

Also signed the register / Ont également signé le registre

**Representatives or Substitutes not authorised to vote /
 Représentants ou suppléants non autorisés à voter**

ÅSEBOL, Ann-Britt [Ms]
 AVETISYAN, Sos [Mr]
 BOCCONE-PAGES, Brigitte [Mme]
 BRUIJN-WEZEMAN, Reina de [Ms]
 BURIAN, Jiří [Mr]
 EFSTATHIOU, Constantinos [Mr]
 ENGBLOM, Annicka [Ms]
 EROTKRITOU, Christiana [Ms]
 GAJDŮŠKOVÁ, Alena [Ms]
 HAYRAPETYAN, Tatevik [Ms]
 MARSCHALL, Matern von [Mr]
 MASIULIS, Kęstutis [Mr]
 MOORLAG, William [Mr]
 NICOLINI, Marco [Mr]
 OVERBEEK, Henk [Mr]
 REIZNIECE-OZOLA, Dana [Ms]
 ROSE, Guillaume [M.]
 VARDANYAN, Vladimir [Mr]

Observers / Observateurs

BENAVIDES COBOS, Gabriela [Ms]
DE LÉON VILLARD, Sasil [Ms]
HERNÁNDEZ RAMOS, Minerva [Ms]

Partners for democracy / Partenaires pour la démocratie

ALAZZAM, Riad [Mr]
AMRAOUI, Allal [M.]
EL MOKRIE EL IDRISSE, Abouzaid [M.]
SABELLA, Bernard [Mr]

Representatives of the Turkish Cypriot Community (In accordance to Resolution 1376 (2004) of the Parliamentary Assembly) / Représentants de la communauté chypriote turque (Conformément à la Résolution 1376 (2004) de l'Assemblée parlementaire)

CANDAN Armağan
SANER Hamza Ersan